

N° 22/9.17

[RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ N° 22/5.17](#)

RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS « FAIRE REVENIR UN PEU DE CAMPAGNE PARMIS NOS ESPACES VERTS : POURQUOI PAS ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission chargée de l'étude du rapport de la Municipalité sur le postulat susmentionné, composée de Mmes et MM. Françoise ADLER, Claudine DIND, Eva FROCHAUX, Christine GOLAY-FAVRE, Rémi PETITPIERRE, Gregory TAMAGNI et Aline DUPONTET, présidente (rapporteur), s'est réunie le 9 mai 2017 à l'Hôtel de Ville.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Jacques AUBERT, qui était accompagné par M. Stanley MATHEY, Responsable des Parcs et Promenades (Infrastructures et gestion urbaine). La commission les remercie de leur présence, leur présentation très complète et pour les réponses données aux nombreuses questions des commissaires.

1 PRÉAMBULE

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT commence par rappeler les étapes qu'a passé ce postulat. C'est-à-dire le dépôt du postulat le 3 septembre 2014, le rapport de la commission N° 34/9.15 de prise en considération suite à une demande du Conseil communal et finalement la prise en considération par le Conseil communal le 2 septembre 2015. De cette prise en considération découle le rapport de la Municipalité qui est discuté par la commission. Parole est donnée à Monsieur Stanley MATHEY, une présentation permet de passer au travers des différents points du rapport de la Municipalité.

2 ÉTUDE DU RAPPORT POINT PAR POINT

Les compléments suivants sont apportés au rapport lors de la présentation et des discussions :

2.1. Verger didactique de la Gracieuse

Ce lieu se veut le plus écologique possible avec une prairie fleurie, des hôtels à insectes, des lâchers de coccinelles et soumis à des traitements chimiques au minimum.

Des activités se font en collaboration avec le CVE, comme par exemple la cueillette.

2.2. Vogéardin et 2.3. Jardin de la Bergerie

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas de jardins familiaux. Les Services communaux donnent une aide ponctuelle, comme l'apport de l'eau dans les deux jardins communautaires participatifs. Ou encore l'ensemencement en prairie et la taille des arbres et des rosiers dans le cas du jardin de la Bergerie.

2.4. Action Coup d'Pousse

L'action est en phase de démarrage sur plusieurs sites (Chalet Sylvana, Crèche de la Gracieuse, Collège de la Gracieuse), suite à une proposition de la Direction des établissements. Le rôle de la Commune dans ces projets se limite à un rôle de facilitateur et d'encadrement, lorsque la structure en fait la demande. Le service ne prend pas en charge ces lieux pendant les vacances scolaires et il semble que cela n'ait pas posé problème durant la première année. Par ailleurs, il est rappelé à la Commission que cette action fait partie du programme de l'Agenda 21.

2.5. Massif sur les quais

Chaque année, il y aura un concept horticole différent. En 2017, les courges seront à l'honneur. Le service des Parcs et Promenade apprécie de pouvoir développer des complexités horticoles qui allient des légumes et des fleurs dans des massifs purement décoratifs.

2.6. Charpentiers-Nord

Le développement de ce lieu a été revu suite aux critiques faites par le Conseil communal. Six arbustes de petits fruits ont été plantés le long de la cour de l'école, avec un concept d'autocueillette pour les enfants. Pour éviter tout risque, le choix de l'entier des essences est fait scrupuleusement par le service et le corps enseignant est informé.

2.7. Ruches

En réponse à un autre postulat, cinq ruches ont été implantées à côté du Château et sept autres à côté de la Taupinière. La qualité du miel est très bonne avec très peu de traces de pesticide puisque ces derniers sont très rarement utilisés par les services de la Ville.

MM. Aubert et Mathey ont profité de l'occasion pour donner des informations sur d'autres lieux et projets de la Ville.

Au cimetière, il a été décidé de semer de la prairie plutôt que du gazon. Le changement est actuellement en cours et se fait par étape. Visuellement, c'est très intéressant et cela a permis de voir un chevreuil brouter à cet endroit. Cela suit la dynamique « Nature » que suit la Ville et sa nouvelle vision de l'aménagement de ce lieu avec la fin du désherbage entre les tombes ou simplement le fauchage de la prairie.

Le Sentier Nature s'est vu doter d'un nouveau mur en pierre sèche, grâce à la récupération de pierres chez un privé.

Un arrachage de la laurelle s'est fait sur les chemins de Rosemont et de Beausobre pour les remplacer par des arbustes à petits fruits. Avec une idée de self-service pour les habitant-e-s du quartier. Le Service est conscient que la communication au sujet de l'autocueillette doit être faite correctement.

La problématique des plantes envahissantes a donné lieu à une cartographie des zones touchées. L'association Symbiôse a communiqué activement sur le sujet lors de deux marchés.

3.2. Ville verte

Le choix de se labelliser permet de montrer qu'il est possible d'avoir une démarche écologique sans être dogmatique. Cela montre la responsabilité des entités publiques dans le domaine. Le label formule des recommandations notamment sur la communication, la production des plantes, l'utilisation des engrais, etc. Cette certification coûte CHF 10'000.- pour la première phase d'analyse auxquels il faut ajouter le temps de travail des Services communaux. Les avantages de cette certification sont l'évaluation de la pratique morgienne et le fait d'assurer la continuité de la vision et de la ligne politique en matière d'espaces verts. De plus, le prix dépend de la taille de la Ville.

En guise de conclusion, M. Aubert informe que de nouvelles actions sont dans le pipeline, de même que des adaptations sont prévues sur certains sites existants. Il note qu'une pesée d'intérêts a lieu dans chaque cas.

La parole est donnée à la postulante qui se dit contente et satisfaite du résultat et des démarches entreprises. Le rapport et les actions répondent bien à son postulat qui tombait finalement au bon moment. Elle relève l'excellent travail des jardiniers de la Ville.

3 QUESTIONS – RÉPONSES

La discussion qui suit la présentation est très ouverte et les questions des commissaires touchent beaucoup de sujets concernant le thème général « Nature en Ville ».

- a. Quels sont les soutiens de la Ville pour des initiatives privées ? par exemple des bacs à fleurs/légumes sur le domaine privé ?

Les services peuvent jouer le rôle de facilitateur, selon les demandes. Mais elle ne peut agir sans l'accord du propriétaire.

- b. Est-ce que l'on peut envisager de mettre des arbustes à fruits rouges dans tous les parcs de la Ville ?

Typiquement ce n'est pas voulu dans le Parc de l'Indépendance qui a une valeur historique. De plus, il a une structure particulière en géométrie et en symétrie avec des essences historiques. Le Parc de Beausobre a quant à lui un label « Nature et Economie » qui a des contraintes comme l'absence de l'utilisation de produits phytosanitaires ou l'obligation de planter des plantes indigènes. Il est rappelé que chaque parc morgien a sa propre signature.

- c. Quelles sont les règles pour le remplacement des grands arbres abattus ?

Tous les grands arbres abattus sont replantés lorsqu'ils sont sur le domaine public, mais ils sont encore petits malgré qu'il s'agit d'essences de grande taille. En règle générale, une compensation est exigée, tant pour le domaine public que privé, le remplacement intégral ne peut être exigé surtout lorsqu'il y a eu une construction par exemple. Les services font un suivi strict de ces remplacements lorsque la compensation a été exigée.

Les cèdres qui sont abattus sur le domaine privé ne donnent pas lieu à une compensation par d'autres cèdres car ils ne sont pas adaptés à des parcelles devenues plus petites.

- d. Autour de quels principes s'articulent la politique publique concernant les espaces verts morgiens ?

La volonté politique a un rôle très important dans la direction choisie. Soixante mesures sous forme d'objectifs sont présentes dans le programme de législature. Actuellement, il n'y a pas de formalisation des pratiques et des choix faits. La labellisation « Ville Verte » permettra justement cette formalisation. La communication de ce qui se fait en matière de « Nature en Ville » doit être plus soignée (au Conseil communal, par une signalisation, dans le journal « Reflets »,...). De même un chapitre « Nature en Ville » dans le rapport de gestion est tout à fait envisageable.

Étant donné la transversalité de ce domaine, il est important que le service puisse suivre et partager sur les différents projets portés par d'autres dicastères. De même, une collaboration avec la personne responsable du développement durable de la Ville est nécessaire.

4 CONCLUSION

Les commissaires relèvent la bonne vision du service et l'excellente ligne de conduite pour la gestion des espaces verts de la Ville. La postulante est satisfaite de l'approche didactique voulue dans ce domaine et rappelle que son postulat demandait à la Municipalité « d'étudier dès l'année 2016, et ensuite régulièrement,... » et de penser aux fruits et légumes, ce que la Municipalité s'engage clairement à faire.

Les commissaires soulignent le besoin de pérennisation des pratiques de la Ville tant elles ont été recherchées et qu'elles sont novatrices dans de nombreux axes. Ce que permettra entre autre la certification « Ville Verte ». Par ailleurs, ils soulignent la nécessité d'une communication régulière sur le sujet tant les pratiques développées par le service sont intéressantes pour tout à chacun.

C'est donc à l'unanimité que la commission approuve la réponse de la Municipalité.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? ».

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Aline Dupontet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 septembre 2017.